

autre commission d'examiner les rapports soumis par des commissions ou des ingénieurs à qui l'on avait confié l'étude de cette question.

Je me réjouis de ce que la population des Maritimes va obtenir la chaussée de Canso. Quand à savoir s'il vaut mieux construire un pont là-bas ou y aménager une chaussée, c'est là une question qui est du ressort des spécialistes chargés de conseiller le Gouvernement; nous examinerons les conseils que ce dernier a obtenus en la matière quand le sujet sera soumis à l'examen de la Chambre.

Je suis heureux de constater également qu'il a été question dans le discours du trône de mesures législatives se rapportant aux problèmes du transport ferroviaire. On propose comme solution, que le gouvernement fédéral défraie une partie du coût du transport à travers la région improductive qui sépare l'Est de l'Ouest. Cette solution me semble insuffisante pour supprimer les distinctions défavorables qui existent aujourd'hui. Nous nous réjouissons cependant du pas pris dans la bonne direction.

Cet après-midi on a soulevé une fois de plus la question de la vente de la nouvelle récolte. On se souvient que, le printemps dernier, nous avons préconisé la nomination d'un régisseur du transport. On a beaucoup trop retardé la nomination. Je reconnais que le régisseur s'acquitte assez bien de sa tâche, celle d'assurer au pays les services nécessaires, mais je suis convaincu qu'il faut faire plus: aider aux cultivateurs à entreposer leur récolte sur leur ferme, fournir les entrepôts requis et verser des paiements pour le blé que les producteurs sont obligés d'entreposer.

Un autre point que je veux mentionner en passant a trait au rapport Massey. Je suis heureux de constater que ce rapport va donner lieu à des mesures législatives. Je tiens à dire aussi que par le principe qui en a guidé la conception, par son style, c'est non seulement un excellent rapport sur un important problème national ou sur un groupe de problèmes nationaux mais c'est un précieux apport à la littérature générale du pays, un magnifique rapport en tous points.

Je tiens à aborder une question qui est venue sur le tapis cet après-midi, celle de la hausse du coût de la vie. L'amendement du chef de l'opposition est évidemment conçu en termes très généraux. Pour ma part, je crois que je puis m'exprimer avec la plus grande précision puisque notre groupe a toujours gardé la même attitude, s'opposant d'abord à la suppression des régies et sub-

ventions bienfaitantes et préconisant ensuite le rétablissement de celles qui pourraient être propres à abaisser le coût de la vie. Telle a été notre attitude à la Chambre depuis 1946 et nous n'avons pas aujourd'hui à nous en excuser.

Je comprends l'hésitation que manifestent à cet égard le chef de l'opposition (M. Drew) et le parti qu'il dirige, car je n'oublie pas que la suppression de la réglementation est en grande partie due à l'insistance du parti conservateur-progressiste au sein de la Chambre des communes et dans tout le pays, ainsi qu'à celle de la puissante presse du pays, des institutions financières et d'autres personnes intéressées. Il est au moins permis d'affirmer que la propagande en question a accéléré le rythme de la levée des règlements.

D'autre part, nous avons agi conformément à la logique. Je vais donc proposer un sous-amendement, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis):

Que l'amendement soit modifié par l'adjonction, immédiatement après les mots "coût élevé de la vie", des mots: "Comme l'élaboration de dispositions en vue d'assurer la réglementation des prix et le paiement de subventions, s'il y a lieu, de manière à répartir également les sacrifices que la population est appelée à consentir."

Voilà qui laisse au Gouvernement une assez grande latitude pour soumettre à la Chambre les propositions propres à rendre plus réelle cette répartition du fardeau.

Le premier ministre (M. St-Laurent) soutient, il va sans dire, que la chose est impossible pour le moment. Il dit que ni le Gouvernement, ni le parti conservateur-progressiste, ni la C.C.F. ne peuvent régler les prix. Je lui pose alors la question suivante: pourquoi le Gouvernement dit-il qu'il le fera si la chose devient nécessaire?

L'hon. M. Abbott: Il ne le dit pas. Il n'a jamais dit rien de tel.

M. Coldwell: Il l'a dit à maintes reprises.

L'hon. M. Abbott: Balivernes!

M. Coldwell: Si j'ai bien compris les paroles que le ministre des Finances (M. Abbott) a prononcées plus d'une fois, et je crois saisir assez bien ce qu'il dit, on nous a certes dit que les mesures nécessaires seraient prises pour améliorer le sort des Canadiens à l'égard des prix et ainsi de suite.

L'hon. M. Abbott: C'est différent. Nous ferons notre possible, mais nous ne tenterons pas de réaliser l'impossible.

M. Coldwell: Le Gouvernement s'est engagé à faire son possible, mais voilà, le premier ministre dit que la chose est impossible. Il vaut sans doute mieux savoir à quoi nous en tenir en ce moment. Nous savons maintenant quelle est l'attitude du Gouvernement à cet égard. Le